

PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026 à 19 H 00

Le 8 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Sylvie CANTREL Maire, pour la tenue d'une réunion ordinaire suite à la convocation adressée par le Maire, le 1^{er} juin 2026.

Etaient présents : Madame Sylvie CANTREL, Monsieur Gilles BERTRAND (arrivée à 19h11), Madame Claire NEDELLEC, Monsieur Patrick GUYON, Madame Mélanie BLOCH, Monsieur Jean Yves ASTRE adjoints, Madame Isabelle FONTAINE conseillère déléguée, Monsieur Laurent DEPOT, Madame Séverine FAVARD, Madame Odile DOUSSOT, Monsieur Louis MINEL, Madame Lara LISSOTY, Monsieur Maxime BOUCHARD, Monsieur Jean Claude JOURNET, Madame Christine RAGUILLAT (arrivée à 19h06), Monsieur Stéphane MIENS conseillers.

Absents excusés : Monsieur Gilles BERTRAND procuration donnée à Madame NEDELLEC (arrivée à 19h11), Monsieur Sébastien DUDRAGNE procuration donnée à M BERTRAND, Madame Alexandra MONTARON procuration donnée à M MINEL, Monsieur François WEIGEL procuration donnée à Madame RAGUILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DEPOT

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

I Finances : Tarifs des actions du service enfance jeunesse et de la restauration scolaire 1° Tarifs des accueils de loisirs et des mercredis, de l'accueil « Passerelle » et de la Maison des jeunes du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

A/ Tarification des accueils de loisirs des vacances scolaires et des mercredis, de l'accueil « Passerelle » avec repas

B/ Tarif spécifique : tarifs à la demi-journée sans repas pour l'accueil des enfants nécessitant un aménagement individualisé du temps de présence pour raison médicale ou de handicap

C/ Tarification pour le supplément « sorties »

D/ Tarification pour les veillées et camps

E/ Tarification de l'accueil « Passerelle » sans repas (accueil 10h-12h et 14h-16h)

F/ Tarification « Maison des jeunes »

2° Tarification des séjours 2026

A/ Tarification des séjours de l'été 2026 mis en place suivant les tranches d'âge

B/ Tarification semaine du 19 au 23 octobre 2026 incluant le séjour Aventure Royale en Loire

3° Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir pour l'année scolaire 2026-2027

4° Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

II Questions diverses

III Informations diverses

En préambule, Madame le Maire explique que c'est un très petit conseil, elle donnera d'ailleurs la date du suivant, dans les questions diverses.

I Finances : Tarifs des actions du service enfance jeunesse et de la restauration scolaire

1° Tarifs des accueils de loisirs et des mercredis, de l'accueil « Passerelle » et de la Maison des jeunes du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Madame le Maire expose que les tarifications ont été examinées par la commission finances du 20 mai dernier. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

Il est présenté les tarifications proposées par la commission tenant compte d'une inflation estimée de l'ordre de 3%. Elle ajoute qu'au vu des événements internationaux, il est très possible que l'inflation soit même, peut-être un peu plus haute, ce que personnellement elle ne souhaite pas, mais la commune n'est pas maître en la matière.

A/ Tarification des accueils de loisirs des vacances scolaires et des mercredis, de l'accueil « Passerelle » avec repas du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Madame le Maire rappelle que :

- Pour les accueils de loisirs, les inscriptions se font à la journée et sur les vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée sur un minimum de 3 jours par semaine,
- Pour l'accueil de loisirs maternelles, les inscriptions se font à la journée, et sur les vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée sur un minimum de 2 jours par semaine.

Madame le Maire rappelle les dates des deux réunions de la commission enfance jeunesse.

Madame RAGUILLAT souhaite connaître quelle est la participation de la commune pour la cantine et le centre de loisirs.

Madame le Maire confirme que la commune participe largement.

Madame RAGUILLAT demande à connaître les montants.

Arrivée de Monsieur BERTRAND à 19h11, il a la procuration de Monsieur DUDRAGNE et pourra voter en ce sens.

Monsieur BERTRAND répond qu'à date, il ne peut répondre ; il rappelle que tous les éléments seront donnés lors de la commission enfance jeunesse par la coordinatrice enfance jeunesse.

Madame RAGUILLAT indique qu'elle regrette de prendre part au vote sur un tarif alors qu'elle ne connaît pas l'abondement de la mairie. En effet, elle estime qu'il serait possible de proposer un abondement supérieur de la mairie pour éviter l'augmentation des tarifs.

Madame le Maire lui réaffirme que la mairie participe déjà largement sur tous les thèmes en lien avec l'enfance jeunesse. Elle propose de passer au vote.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16 :

1° d'approuver les tarifs comme suit :

Tarifs à la journée des accueils de loisirs (primaire et maternel, de l'accueil « Passerelle » avec repas) et des mercredis	Tarifs
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	4,43 €
TRANCHE B de 451 à 700	7,00 €
TRANCHE C de 701 à 900	12,88 €
TRANCHE D > à 901	14,83 €
Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	11,64 €
TRANCHE B de 451 à 700	14,21 €
TRANCHE C de 701 à 900	19,36 €
TRANCHE D > à 901	19,36 €

2° de fixer les modalités d'inscription comme suit :

a/ Inscription à l'accueil de loisirs primaire :

Les inscriptions se font à la journée.

Sur les vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée sur **un minimum de 3 jours par semaine.**

b/ Inscription à l'accueil de loisirs maternel :

Les inscriptions se font à la journée.

Sur les vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée sur **un minimum de 2 jours par semaine.**

B/ Tarif spécifique : tarifs à la demi-journée sans repas pour l'accueil des enfants nécessitant un aménagement individualisé du temps de présence pour raison médicale ou de handicap du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Madame le Maire explique que pour adapter le service aux besoins particuliers des enfants nécessitant un aménagement individualisé du temps de présence pour raison médicale ou de handicap, il convient de fixer un tarif à la demi-journée sans repas.

Sans question ou observation, Madame le Maire propose de passer au vote.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer la tarification comme suit :

Tarifs à la demi-journée sans repas pour l'accueil des enfants nécessitant un aménagement individualisé du temps de présence pour raison médicale ou de handicap	Tarifs
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	1,44 €
TRANCHE B de 451 à 700	2,37 €
TRANCHE C de 701 à 900	4,33 €
TRANCHE D > à 901	4,94 €

Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	3,91 €
TRANCHE B de 451 à 700	4,74 €
TRANCHE C de 701 à 900	6,49 €
TRANCHE D > à 901	6,49 €

C/ Tarification pour le supplément « sorties » du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Madame le Maire rappelle que les sorties sont très appréciées à Pougues et que notre service enfance-jeunesse fait des envieux.

Madame BLOCH souhaite informer ses collègues sur le fait qu'elle a assisté à une présentation faite aux parents la semaine dernière. Les parents sont venus nombreux ; (pour preuve le centre était plein) ils apprécient le centre de Pougues, les sorties proposées et plus globalement les échanges du jour.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16

Tarifs supplément sorties	Tarifs
TRANCHE A de 0 à 450	1,75 €
TRANCHE B de 451 à 700	2,68 €
TRANCHE C de 701 à 900	4,94 €
TRANCHE D > à 901	5,77 €

D/ Tarification pour les veillées et camps du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer la tarification comme suit :

Tarifs des veillées et camps	Tarifs
TRANCHE A de 0 à 450	3,30 €
TRANCHE B de 451 à 700	5,15 €
TRANCHE C de 701 à 900	9,58 €
TRANCHE D > à 901	11,03 €

E/ Tarification de l'accueil « Passerelle » sans repas (accueil 10h-12h et 14h-16h) du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Madame le Maire explique que les passerelles sans repas, accueil de 10h à 12h et de 14h à 16h, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. La commission finances s'est réunie, elle a proposé des tarifications que nous vous proposons d'approuver ce soir également. Donc, ils sont applicables, ces tarifs-là, pour chaque période complète de vacances scolaires.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer la tarification comme suit :

Tarifs applicables pour chaque période complète de vacances scolaires

Tarifs accueil « Passerelle » sans repas	Tarifs
TRANCHE A de 0 à 450	14,94 €
TRANCHE B de 451 à 700	16,17 €
TRANCHE C de 701 à 900	17,30 €
TRANCHE D > à 901	18,54 €

F/ Tarification « Maison des jeunes » du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer la tarification comme suit :

Adhésion à l'année

Tarifs adhésion MDJ	Tarifs
TRANCHE A de 0 à 450	14,94 €
TRANCHE B de 451 à 700	16,17 €
TRANCHE C de 701 à 900	17,30 €
TRANCHE D > à 901	18,54 €

2° Tarification des séjours 2026

Madame le Maire expose que les tarifications ont été examinées par la commission finances du 20 mai dernier. Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

Il est présenté les tarifications proposées par la commission tenant compte d'une inflation estimée de l'ordre de 3 % en fonction des séjours.

Madame le Maire ajoute que c'est la raison pour laquelle il était nécessaire de se réunir rapidement ; les plaquettes des séjours doivent être diffusées au plus vite pour permettre aux parents de prévoir les inscriptions des enfants.

Monsieur BOUCHARD explique avoir pu échanger pendant la commission finances de l'ensemble des séjours. Il ne trouve pas très efficiente la solution de proposer un pourcentage (2 ou 3 %), car ça reste quand même assez fermé en termes de possibilités. Les 3% avec

l'inflation, on est d'accord, en grande majorité, pour ce qu'on a voté juste avant et il les rejoint entièrement. En revanche, pour les séjours, il ne trouve pas ça du tout efficient, d'autant plus qu'ils sont hypers attractifs. Il avait posé la question s'il y avait de la demande et il lui a été répondu que c'était tout le temps plein; c'est le cas, ça attire énormément de foyers, ce qui est normal quand on voit les tarifs proposés, c'est imbattable pour des séjours de grande qualité, et c'est tout à notre honneur. Toutefois, il trouve les 3 % réellement insuffisants car il va falloir forcément se déplacer en bus; l'augmentation du prix de l'énergie sera plutôt de 30%. Si on fait un contrat avec un prestataire de service, il y aura forcément une clause d'imprévisibilité, et de force majeure par rapport à l'augmentation de l'essence et donc on devra au dernier moment assumer une augmentation qu'on n'aura pas prévue. Il trouverait légitime et responsable de dépasser les 3 % et il pense que réellement, sur des séjours de si grande qualité, les parents sont tout à fait capables de mettre quelques euros de plus. Il va être tout à fait transparent: si on part du principe que l'on fait ça plutôt d'une valeur symbolique, alors je suis OK, mais à moins de 3 %, même si chaque euro est important dans le budget. Donc personnellement il est partagé, il est, ni pour ni contre. Voilà avant qu'on vote la raison de mon choix.

Monsieur BERTRAND ajoute qu'effectivement, il y a l'augmentation du coût du carburant, pour autant faut-il que ce soient les familles qui en supportent ce coût ? sachant que pour certaines familles, quelques euros de plus, ce n'est pas anodin. Il croit qu'il y avait un collègue lors de la commission qui avait employé une formule, il croit que c'est Laurent DEPOT, sur le reste à vivre. Il lui passe le micro pour qu'il développe un peu sa position.

Monsieur DEPOT confirme oui, il faut distinguer le reste à vivre par rapport aux véritables revenus, la véritable capacité de financement, l'impact sur un petit salaire: une augmentation sera forcément importante pour une famille qui gagnent 1 500 € par mois. Le reste à vivre est quasi inexistant, c'est-à-dire que quand on a payé les dépenses courantes, il ne reste rien; si on enlève encore 2€, on est en dessous de zéro. Quant à ceux qui ont des revenus plus aisés, certes il y a moins d'impact. L'idée de globalement augmenter de 3 % sur la totalité des prestations, c'était plutôt l'idée de ne pas se laisser déborder par des augmentations qui semblent démesurées. Les transports, l'alimentaire, tout va être impacté dans les mois à venir. On a à l'heure actuelle des indexations dans le transport dans les entreprises de l'ordre de 20 %. Tous les mois, les factures sont impactées et nécessairement l'alimentaire, les besoins courants, l'énergie sont impactés avec un décalage puisque pour l'instant on n'arrive pas dans les biens produits à répercuter toutes ces augmentations. Mais ça va venir dans les mois à venir, c'est une évidence. Le fait d'augmenter régulièrement dans des périodes comme celle qu'on vit, c'est indispensable. Faute de quoi on sera submergés quand on aura pris 10 % sur la totalité, il ne sera plus question d'augmenter sur la cantine ou sur les dépenses quotidiennes.

Madame le Maire complète, certes, les voyages vont augmenter avec les prix des carburants. Ce qu'on souhaite fixer aujourd'hui, c'est le tarif qu'on envisage de demander aux parents. Certes, ça n'est pas le prix de revient. Elle donne raison à Maxime BOUCHARD, ce n'est sans doute pas le tarif que le prestataire du transport va nous faire payer au final, malgré les devis obtenus. Par contre, il s'agit là aussi de service public que de proposer les tarifs indiqués et être conscients que la commune assumera. Pour l'été, avec des tarifs qui ont été estimés, il faudra faire le point au final combien les camps auront réellement coûté.

Monsieur BOUCHARD ajoute que pour lui en fait, il y a deux visions: soit on fait du service public et on augmente le minimum, soit on fait les choses de manière efficiente, mais l'entre 2 ça ne lui convient pas. Voilà, c'est ça qu'il essaie d'expliquer.

Madame le Maire demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

Madame RAGUILLAT ajoute que l'on en avait parlé lors de la commission des finances ; en fait le but c'est de permettre à des enfants, qui parfois n'ont pas l'occasion d'aller en vacances, de pouvoir par ces séjours y aller. Donc c'est vrai que si on augmente plus les tarifs, il y a des familles de deux ou trois enfants, voire un qui ne pourront pas y aller. Donc c'est dans le but du service public et de l'apport de la commune pour les enfants qui sont dans des familles un peu moins aisées.

Madame le Maire propose, maintenant que vous vous êtes exprimés les uns et les autres, de passer au vote.

A/ Tarification des séjours de l'été 2026 mis en place suivant les tranches d'âge

a/ Séjour Lac de Nantua du 6 juillet au 10 juillet 2026

La capacité d'accueil de ce séjour dans le Jura est limitée à 24 places et ce séjour est ouvert à la tranche d'âge des 8 – 11 ans.

A la suite du montage d'un dossier de demande de subvention par le service enfance jeunesse, une partie de ce séjour est financée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des Fonds Publics et Territoire - Axe 3 - volet 1 - accès aux loisirs éducatifs.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), abstention 1 (Monsieur BOUCHARD), pour 15, de fixer les tarifications comme suit :

Tarifs Séjour Lac de Nantua du 6 juillet au 10 juillet 2026	Participation famille
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	24,72 €
TRANCHE B de 451 à 700	44,19 €
TRANCHE C de 701 à 900	87,04 €
TRANCHE D > à 901	110,42 €

Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	57,37 €
TRANCHE B de 451 à 700	76,84 €
TRANCHE C de 701 à 900	119,69 €
TRANCHE D > à 901	143,27 €

b/ Séjour Adventure Camp à Nantua du 6 juillet au 10 juillet 2026

La capacité d'accueil de ce séjour dans le Jura est limitée à 24 places avec une répartition en deux groupes. Ce séjour est ouvert à la tranche d'âge des 12 – 14 ans et à celle des 14 – 17 ans.

Les jeunes ont travaillé sur le montage de ce séjour, notamment sur le volet financier avec le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales qui a permis l'obtention d'un financement au titre des Fonds Publics et Territoire - Axe 3 - volet 2 - soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), abstention 1 (Monsieur BOUCHARD), pour 15, de fixer les tarifications comme suit :

Une priorité d'inscription est donnée aux jeunes ayant participé aux chantiers jeunes (Opération propreté, décoration des sapins de Noël sur la commune, installation de la brocante de l'association des Doudous, aide à la Fête de la Musique, participation à JardiPougues). Un classement sera établi en fonction du nombre d'heures d'implication de chaque jeune.

En cas de participation au chantier jeunes, une remise pouvant aller jusqu'à 64€ sera appliquée à raison de 8€ de l'heure pour un maximum de 8h.

Tarifs Séjour Adventure Camp à Nantua du 6 juillet au 10 juillet 2026	Participation famille avec les aides maximales des chantiers	Participation famille sans aides aux chantiers
Tarifs enfants de la commune		
TRANCHE A de 0 à 450	24,72 €	88,72 €
TRANCHE B de 451 à 700	44,19 €	108,19 €
TRANCHE C de 701 à 900	87,04 €	151,04 €
TRANCHE D > à 901	110,42 €	174,42 €
Tarifs enfants des communes extérieures		
TRANCHE A de 0 à 450	57,37 €	121,37 €
TRANCHE B de 451 à 700	76,84 €	140,84 €
TRANCHE C de 701 à 900	119,69 €	183,69 €
TRANCHE D > à 901	143,27 €	207,27 €

c/ Séjour Astérix du jeudi 23 au vendredi 24 juillet 2026 (2 jours au parc + 1 nuit cité suspendue)

La capacité d'accueil est limitée à 12 places et s'adresse à la tranche d'âge des 14 – 17 ans.

Les jeunes se sont investis dans le montage de ce séjour, notamment sur le volet financier avec le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales qui a permis l'obtention d'un financement au titre des Fonds Publics et Territoire - Axe 3 - volet 2 - soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), abstention 1 (Monsieur BOUCHARD), pour 15, de fixer les tarifications comme suit :

Une priorité d'inscription est donnée aux jeunes ayant participé aux chantiers jeunes (Opération propreté, décoration des sapins de Noël sur la commune, installation de la

brocante de l'association des Doudous, aide à la Fête de la Musique, participation à Jardipougues). Un classement sera établi par nombre d'heures d'implication des jeunes.

En cas de participation au chantier jeunes, une remise pouvant aller jusqu'à 64€ sera appliquée à raison de 8€ de l'heure pour un maximum de 8h.

Tarifs Séjour Astérix du jeudi 23 au vendredi 24 juillet 2026	Participation famille avec les aides maximales des chantiers	Participation famille sans aides aux chantiers
Tarifs enfants de la commune		
TRANCHE A de 0 à 450	20,15 €	84,15 €
TRANCHE B de 451 à 700	36,00 €	100,00 €
TRANCHE C de 701 à 900	70,94 €	134,94 €
TRANCHE D > à 901	90,00 €	154,00 €
Tarifs enfants des communes extérieures		
TRANCHE A de 0 à 450	51,13 €	115,13 €
TRANCHE B de 451 à 700	62,63 €	126,63 €
TRANCHE C de 701 à 900	97,55 €	161,55 €
TRANCHE D > à 901	127,69 €	191,69 €

B/ Tarification semaine du 19 au 23 octobre 2026 incluant le séjour Aventure Royale en Loire (3 nuits)

La capacité d'accueil de cette semaine incluant le séjour Aventure Royale en Loire (Chenonceau – Zoo de Beauval – Amboise et de la Ferté-Saint Aubin) est limitée à 24 places et s'adresse à la tranche d'âge des 8 – 11 ans.

A la suite du montage d'un dossier de demande de subvention par le service enfance jeunesse, une partie de ce séjour est financée par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre des Fonds Publics et Territoire - Axe 3 - volet 1 - accès aux loisirs éducatifs.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer les tarifications comme suit :

Tarifs semaine du 19 au 23 octobre 2026 Incluant le séjour Aventure Royale en Loire (3 nuits)	Participation famille
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	24,72 €
TRANCHE B de 451 à 700	44,19 €
TRANCHE C de 701 à 900	87,04 €
TRANCHE D > à 901	110,42 €
Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	57,37 €
TRANCHE B de 451 à 700	76,84 €
TRANCHE C de 701 à 900	119,69 €
TRANCHE D > à 901	143,27 €

3° Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir pour l'année scolaire 2026-2027

Madame le Maire expose que la tarification a été examinée par la commission finances du 20 mai dernier. Il est présenté la tarification proposée par la commission tenant compte en fonction d'une inflation estimée de l'ordre de 3%.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer les tarifications comme suit :

Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir (tarif à la présence) du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Tarifs
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	0,41 €
TRANCHE B de 451 à 700	0,72 €
TRANCHE C de 701 à 900	1,49 €
TRANCHE D > à 901	1,75 €
Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	0,41 €
TRANCHE B de 451 à 700	0,82 €
TRANCHE C de 701 à 900	1,70 €
TRANCHE D > à 901	1,96 €

4° Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Madame le Maire expose que le conseil municipal fixe librement les tarifs de la restauration scolaire, leur évolution n'étant plus encadrée par l'Etat depuis 2006.

Les dépenses de la restauration scolaire englobent le prix d'achat des repas au SYMO de la restauration scolaire, les frais de personnel et de fonctionnement du restaurant scolaire ainsi que les dépenses liées à l'encadrement du temps de la pause méridienne. Elle rappelle également que les tarifs des repas sont revus en fin d'année pour application en janvier par le SYMO et que, en conséquence, c'est la collectivité qui prend à sa charge l'augmentation des coûts entre janvier et septembre, puisque nos tarifs sont fixés de septembre à septembre. Avant de voter, elle pense que c'est important que vous en ayez connaissance. Et pour les Pouguois, bien entendu, la participation des familles, y compris pour le tarif tranche D, ne couvre pas le prix d'achat total des repas. Les frais de personnel, de fonctionnement du restaurant scolaire et les dépenses liées à l'encadrement du temps de la pause méridienne. À la demande de la CAF, qui soutient financièrement le temps de pause méridienne, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial. Il vous est présenté une tarification proposée par la commission finances en tenant compte d'une évolution de l'inflation de l'ordre de 3 %.

Madame RAGUILLAT rappelle alors, que ce qu'on avait demandé, c'était un tarif pour la maternelle et un tarif pour la primaire. On aurait bien aimé que ce soit modulé parce qu'un

petit de 3 ans ne mange pas autant qu'un petit de 6 ans, enfin il laisse souvent pas mal de choses dans son assiette.

Monsieur BERTRAND ajoute qu'il faut savoir que par exemple pour les enfants de la crèche qui sont encore plus petits, le coût des repas est supérieur au coût des repas des primaires, donc ce n'est pas la taille de l'enfant qui détermine le coût du repas ; il était assez surpris de voir effectivement que le coût mixé pour la crèche était nettement supérieur que le coût des repas des enfants de primaire par exemple, alors que les quantités, comme vous le faisait remarquer Madame RAGUILLAT, peuvent être différentes. De plus, comme il vous l'a été dit, la commune paye déjà une partie des repas pour tout le monde.

Madame le Maire ajoute qu'il ne faut pas oublier que le taux d'encadrement imposé est plus important en maternelle qu'en primaire. Elle demande si d'autres veulent intervenir sur le sujet ?

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales qui soutient financièrement le temps de la pause méridienne, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

La tarification a été examinée par la commission finances du 20 mai dernier. Il est présenté la tarification proposée par la commission tenant compte d'une inflation estimée de l'ordre de 3 %.

Vu la proposition de la commission finances du 20 mai,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix au terme du vote suivant : votants 19, contre 3 (Monsieur WEIGEL, Madame RAGUILLAT, Monsieur MIENS), pour 16, de fixer les tarifications comme suit :

Tarifs restauration scolaire Du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027	Tarifs
Tarifs enfants de la commune	
TRANCHE A de 0 à 450	4,02 €
TRANCHE B de 451 à 700	4,17 €
TRANCHE C de 701 à 900	4,64 €
TRANCHE D > à 901	4,74 €
Tarifs enfants des communes extérieures	
TRANCHE A de 0 à 450	4,84 €
TRANCHE B de 451 à 700	5,05 €
TRANCHE C de 701 à 900	5,46 €
TRANCHE D > à 901	5,67 €
Tarifs adultes	
Agents	6,59 €
Autre	7,42 €

III Questions diverses

Madame RAGUILLAT explique en avoir plusieurs. Concernant les tableaux qui lui ont été envoyés sur les effectifs, alors peut-être qu'on en parlera demain à la Commission Jeunesse-Enfance, mais elle a une question pour les effectifs pendant les vacances de février.

Madame le Maire l'arrête tout de suite, ce n'est pas le sujet du conseil, on en parlera effectivement en commission enfance jeunesse.

Madame RAGUILLAT d'accord, ok. Très bien.

Madame le Maire vous aurez les spécialistes du domaine qui répondront aux questions

Madame RAGUILLAT c'est parce qu'il y avait deux colonnes

Madame le Maire vous poserez la question demain.

Madame RAGUILLAT parce qu'il y a une et deux pour chaque vacances. Et pas pour les vacances d'été, il y a juillet et août et là il y a deux colonnes avec des chiffres différents.

Madame RAGUILLAT on voulait vous poser la question de savoir pourquoi nous n'avons pas aujourd'hui le projet du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Madame le Maire rappelle avoir dit en début de conseil, que c'est un tout petit conseil avec un sujet précis. Vous n'avez, dans ce conseil, ni les décisions du Maire, ni les DIA. Tout ça sera établi lors du prochain conseil dont on vous donnera la date en fin de séance.

Madame RAGUILLAT, rappelle que d'après l'article 21 L 2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Madame le Maire confirme, vous avez raison, les textes existent mais il y a la vraie vie ; ce n'est pas rare que dans un conseil, entre autres à l'agglomération, de ne pas présenter un PV car il n'est pas prêt ; elle l'a bien précisé d'entrée de jeu qu'il s'agissait d'un petit conseil dédié aux tarifs enfance jeunesse.

Monsieur BOUCHARD pense ne pas avoir forcément compris pour vous, Stéphane MIENS, et Monsieur WEIGEL pourquoi vous avez été contre tout ce qui a été voté. Vous l'avez peut-être expliqué, mais il ne l'a pas compris, et il aimerait avoir des explications sur ce vote contre sur l'ensemble des modalités de ce soir.

Madame RAGUILLAT l'avait dit lors de la commission avec Monsieur WEIGEL, ils étaient contre toute augmentation de tarif.

Madame DOUSSOT pense qu'il faut effectivement qu'elle s'explique devant tout le monde. Il y a des gens ici qui ne font pas partie de toutes les commissions et elle est d'accord avec Maxime BOUCHARD. Elle, sa question c'est, est-ce que vous voulez travailler pour les Pouguois ou juste contre nous en permanence ?

Madame RAGUILLAT répond que pas du tout. Et il lui semblait l'avoir dit quand on a donné le vote. Et alors elle justement, à ce propos, elle voulait faire un petit préambule parce qu'aujourd'hui, ils en sont au 3^{ème} conseil municipal et ils sont dans l'opposition. Mais elle trouve que quelques-uns d'entre eux dans la majorité, sont très négatifs par rapport à l'opposition de vote. Les élus de l'opposition rappellent à l'ensemble du Conseil municipal que leur liste « à thermes » représente 425 citoyennes et citoyens ayant fait le choix démocratique de leur liste. A ce titre, leur présence, leurs interventions et votes participent pleinement à l'expression du suffrage universel au sein du Conseil municipal. Suffrage universel qui est prévu par l'article L.1111-12 du Code général des collectivités territoriales. Ce mandat local qui leur a été confié lors des dernières élections se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L 1111-13 et 14. En effet, il est stipulé que l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Mais oui, vous pouvez soupirer ! Dans ce

cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt, qu'il lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage particulier, personnel ou professionnel. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée du mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. C'est pour ça que nous ne sommes pas toujours d'accord. Ils l'ont toujours exprimé. Là, elle pensait l'avoir dit en début de conseil municipal. Ça fait partie de la démocratie. Si vous ne comprenez pas qu'on ne soit pas d'accord sur toutes les délibérations, elle vient de l'expliquer.

Monsieur BOUCHARD pense qu'on est en politique locale et pas nationale. Vous n'avez pas répondu à sa question pour l'instant. Il demandait clairement quelles étaient les raisons factuelles de cette séance de vos votes contre ? Il entend qu'ils sont dans l'opposition, il n'y a qu'eux qui s'appelle l'opposition. Lui-même, il pensait, sans doute à cause de son jeune âge et qu'il soit naïf, qu'on pouvait tous travailler ensemble. Lui, il ne les voit pas comme l'opposition, il les voit juste comme des citoyens Pouguois et Pouguoise qui sont dans une commission, qui sont dans un conseil, là pour travailler tous ensemble et c'est pour ça qu'il s'interroge. Il se dit que s'il était dans l'opposition comme ils disent, il ne serait pas forcément contre tout. Il essaierait de trouver toujours une raison valable de pouvoir justifier son avis. Aujourd'hui, il s'est abstenu et il a dit pourquoi. Donc il lui demande pourquoi ils ont voté contre à tout, il n'a pas compris.

Madame RAGUILLAT répond qu'ils sont contre l'augmentation des tarifs à cause de l'augmentation du coût de la vie, ils voulaient donc laisser les tarifs comme ils étaient.

Monsieur BOUCHARD demande ce que Madame RAGUILLAT propose ?

Madame RAGUILLAT répond que les tarifs doivent rester comme ils étaient l'année d'avant, sans augmentation.

Monsieur DEPOT ajoute que la question de Maxime BOUCHARD est tout à fait judicieuse. S'opposer à toute augmentation, pourquoi pas ? Mais comment on fait ? Qu'est-ce qu'on dit aux citoyens dans un an, quand les budgets auront été dépassés, quand il faudra compenser ? On n'y arrivera pas. La réalité aujourd'hui, on ne peut pas la nier, l'inflation est là. On ne peut pas dire qu'on n'augmente rien aujourd'hui, ce n'est pas possible. La cantine va forcément augmenter, les tarifs de transport vont augmenter, les charges de personnel vont augmenter. C'est un budget global, par conséquent on est obligé d'accompagner l'inflation.

Madame le Maire ajoute qu'effectivement, il va bien falloir qu'on trouve des solutions. Aujourd'hui, on en a trouvé une partie puisque les tarifs ont été votés à la majorité. Si on n'augmente pas peu à peu, au bout d'un moment, qui devra assumer l'équilibre des budgets ? Ce seront les propriétaires avec l'augmentation des impôts. Et c'est ce qu'on veut absolument éviter, parce qu'il y a des propriétaires qui ont des enfants, mais il y en a qui n'en ont pas. Donc c'est un choix de la majorité que chaque entité assume ce qu'elle a à payer plutôt que ce ne soient les propriétaires fonciers qui assument l'inflation. Dans d'autres collectivités, le choix est d'effectivement d'augmenter les impôts mais ce n'est pas ce qu'on essaie de faire à Pougues depuis quelques années.

Madame RAGUILLAT, alors effectivement nous sommes conseiller municipal de la ville de Pougues, mais ce que nous aimerions, afin de savoir ce que pensent les Pouguois, c'est de faire des réunions publiques régulières.

Monsieur BOUCHARD lui demande ce que l'on fait là ? C'est une réunion publique.

Madame RAGUILLAT non, non, elle entend par réunion publique une réunion dans la salle des fêtes pour inviter les Pouguois et les Pouguoises à donner leur avis.

Monsieur BOUCHARD donc votre solution, ce serait d'être dans la salle en face de la mairie, quels échanges il pourrait y avoir ? Les gens sont invités ici en conseil, la porte est ouverte, tout le monde peut y assister. Les concitoyens qui sont à côté de nous sont là puisqu'ils y sont conviés, comme tous les Pouguois et Pouguoises. Donc il ne comprend pas pourquoi elle veut une réunion publique différente ? Qu'est-ce que ça va apporter, vraiment ? Il y aura plus de monde ?

Madame RAGUILLAT, oui, bien sûr, une réunion publique. Quand il y a eu celle sur l'adressage, les gens étaient venus beaucoup plus nombreux ; au conseil municipal, elle la première, elle ne venait pas avant parce qu'elle n'y pensait pas. Donc elle pense que oui, il faut faire une communication en affichage et proposer des réunions publiques pour que les Pouguois et les Pouguoises viennent s'exprimer sur leurs besoins, sur leurs problèmes dans la commune.

Madame le Maire remercie pour l'échange. On en revient au conseil. Oui, Lara LISSOTY, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

Madame LISSOTY précise que cela n'a rien à voir avec l'échange qui vient d'avoir lieu. Elle voulait juste revenir par rapport aux tarifs de la restauration scolaire, notamment concernant les jeunes qui ont des Projet d'Accueil Individualisé, notamment pour cet été. Il s'agit d'enfants qui sont soumis à un certificat médical, par exemple pour une intolérance, une allergie, ou pour des problèmes de comportement. Ces enfants ne paient pas leur repas pendant les vacances scolaires mais ceci stigmatise les enfants avec PAI. Elle a posé la question à la coordinatrice Enfance Jeunesse qui lui a dit ne pas avoir de réponse à lui apporter, elle voulait voir avec l'assemblée si c'était pertinent qu'elle demande pourquoi il n'est pas possible que les enfants avec PAI ne puissent pas avoir un repas pendant les vacances.

Monsieur BERTRAND, Madame la vice-présidente du SYMO, la question a déjà été posée, et il a été répondu que pendant les vacances scolaires, la nutritionniste du SYMO étant en vacances, ils ne peuvent pas assurer la fourniture des repas pour les PAI. Il trouve qu'effectivement ce n'est pas normal, donc comme nous avons voix ouverte au niveau du SYMO, à charge pour nous de questionner, d'interroger, d'insister de manière que ces choses-là puissent évoluer.

Madame LISSOTY ajoute qu'elle a peut-être de la chance d'avoir deux mois de vacances. Et il y a peut-être des données qu'elle n'a pas, mais elle se dit que les repas sont quand même prévus en amont.

Madame le Maire répond qu'il faudra en effet reposer la question au SYMO.

Madame le Maire demande s'il y avait d'autres questions diverses ou pas ?

Madame RAGUILLAT demande si elle peut leur donner une date pour la réunion avec les agents de la commune, s'il vous plaît ?

Madame le Maire, oui, elle va leur donner un certain nombre de dates en fin de conseil.

IV Informations diverses

Madame le Maire explique qu'un point exhaustif sur le médico-bus va être fait.

Madame BLOCH explique que le médico-bus est arrivé sur Pougues. Les dates ont été communiquées via plusieurs canaux : les réseaux sociaux, des affiches en ville, des affiches dans les commerces, notamment la pharmacie parce que c'est là où il y a le plus de passages.

Des flyers ont été aussi distribués auprès des associations pour diffuser l'information. Pour le moment, il est venu deux fois. La première fois, il y a eu 5 visites. La seconde fois, c'était la sage-femme qui était présente, avec 2 patientes. Il faut que l'on recommunique un peu plus sur ce médico-bus, parce qu'il faut supprimer les idées reçues : il n'y a pas que les personnes qui n'ont pas de médecin traitant qui peuvent se rendre dans ce médico-bus. Le médico-bus est fait pour répondre à une absence de droits et de soins : les personnes qui ont un médecin traitant, qui sont malades et qui ne peuvent avoir de rendez-vous rapidement, peuvent se rendre au médico-bus. Il est en effet là aussi pour les urgences. Nous devons communiquer régulièrement et systématiquement sur les dates de présence pour que nos habitants Pouguois ne soient pas en rupture de soins par manque de rendez-vous puisqu'il est présent 4 fois dans le mois. Il y a plusieurs médecins qui tournent en matière de présence dans le medicobus. Ce n'est pas le numéro du médecin qui va être attribué auprès de l'Assurance Maladie, mais celui du médico-bus. Ce qui veut dire que tous les soins seront remboursés.

Madame le Maire souhaite faire part également de l'installation d'un cabinet de psychanalystes au Médicis avec des horaires adaptés en fonction des rendez-vous du lundi au vendredi. Il s'agit de Monsieur VILLANI. Vous trouverez ses coordonnées dans le bulletin municipal de fin juin.

Monsieur GUYON fait un point sur les travaux rue Jean Pidoux qui ont suivi les phases prévues en ce qui concerne les 2 premières phases. Pour la phase 3, il y a un peu de retard pour des raisons d'organisation du prestataire mais ils vont mettre deux équipes au lieu d'une seule. Les travaux commenceront le 22 juin pour se terminer le 31 juillet ; la semaine suivante, la société Eurovia viendra remettre la route en état. Ces travaux risquent de gêner un peu nos amis agriculteurs parce que la rue sera barrée dans la journée. Pour les habitants ils seront prévenus et le soir ils pourront retourner chez eux puisque la route sera ouverte tous les soirs et tous les week-ends. Durant la même période, le SIEEEN va réaliser des enfouissements sur le début de la rue Jean Pidoux, en partant de la boulangerie jusqu'au niveau de la rue de la Mignarderie. Ce sera moins impactant car les travaux seront effectués en demi-chaussée excepté 2 traversées de route; dans ce cas, il y aura des plaques métalliques installées pour que les véhicules puissent passer et le soir tout sera rangé pour que les propriétaires puissent accéder chez eux. Le chef des travaux restera à disposition des habitants pour d'éventuelles questions.

En ce qui concerne le Grand Hôtel, il y a eu vendredi dernier le constat d'huissier qui a été fait avec les différents types de travaux. Le maître d'ouvrage est Nièvre Aménagement mais on essaiera d'avoir un maximum d'informations pour suivre les travaux.

En ce qui concerne les travaux à la Gentilhommière ils continuent, il n'y a pas de retard pour l'instant, pas d'aléas de chantier, jusqu'à maintenant tout se passe bien.

Un point complémentaire : un prestataire spécialiste en vitraux est venu ce matin pour voir des travaux à venir sur les vitraux de l'église: on a un vitrail qui est très abîmé, et plusieurs un peu moins. Cette personne a travaillé sur les vitraux de Notre-Dame à Paris.

Monsieur BERTRAND explique que depuis plusieurs années, on travaille à un projet de relèvement d'un certain nombre de tombes qui sont à l'abandon et qui posent problèmes en matière de sécurité. On a respecté toutes les procédures administratives; maintenant, les opérations vont débiter au cimetière des Gravières sur 19 tombes très dégradées; en particulier, certains monuments se sont effondrés, donc il fallait absolument intervenir.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées et ont répondu. Les travaux vont débiter très prochainement. Au budget prévisionnel il a été prévu un financement pour reprendre 45 tombes sur les 2 cimetières. Les tranches suivantes se feront d'ici la fin de l'année pour assurer la continuité sur les années suivantes. En effet, en termes budgétaire, ce sont des frais importants et il a été décidé de relever une quarantaine de tombes par an. Il rappelle que le cimetière des Gravières était complètement occupé et il n'y avait plus de place disponible. Or on a des personnes qui nous demandent d'y être inhumées. Enfin, c'est un sujet extrêmement sensible; il y a eu par conséquent une communication qui a été faite auprès des familles et qui a été réalisée par une entreprise spécialisée ; qui a travaillé conjointement aux côtés de la police municipale et des services techniques.

Madame RAGUILLAT demande à propos du relèvement de tombe, qu'on nous a signalé qu'il y avait 4 pancartes qui étaient mises, notamment sur celle d'un ancien Maire, Louis-Hector Martin, deux anciens combattants et un chanoine de Nevers, curé doyen. Est-ce que vous pourriez regarder ? Apparemment il y a la pancarte relèvement de tombe alors que ce sont

Monsieur BERTRAND ajoute que l'on a missionné, comme il le disait, une entreprise pour être complètement impartiaux avec la mission de pointer les tombes qui étaient les plus dangereuses et les plus dégradées. Donc effectivement, il y a un ancien maire de Pougues, il a un ancien chanoine. Comment traite-t-on ces tombes-là ? Pour les questions des anciens combattants, il faut faire attention : quand on dit anciens combattants, ce sont les soldats morts pour la France qui ont un traitement spécifique et qu'on traite avec le souvenir français. Il y a déjà un certain nombre de tombes, au moins deux dans le cimetière des gravières qui avaient été identifiées comme des tombes qui manquaient d'entretien et qui étaient susceptibles de faire l'objet d'une reprise; le souvenir français s'est substitué aux familles et a remis les tombes en état. Donc celles-là, on n'y touche pas. Après, que quelqu'un ait sur sa tombe, l'appellation "ancien combattant", s'il n'est pas mort pour la France, il n'y a pas un traitement spécifique. Cela étant, la question se pose, et il faudra qu'on en discute, quid de la tombe d'un ancien maire de Pougues, d'un ancien chanoine, est cela par rapport à un citoyen lambda, doit-on mettre un dispositif particulier ou dans le cadre des lois de la République, on traite tout le monde pareil. C'est la question qui peut se poser effectivement. Quand on a posé la question au niveau de l'évêque pour savoir ce qu'on faisait de la tombe du chanoine, on n'a pas eu de réponse. L'Eglise aurait pu faire comme pour les soldats morts pour la France, ce qui n'a pas été le cas. Nous prenons la dépense en charge.

Madame le Maire évoque la désignation des jurés d'assises. Vous pouvez noter pour ceux qui souhaitent y assister, qu'il y aura un tirage au sort des jurés d'assises le 15 juin prochain à 17h30 en mairie à l'accueil. C'est ouvert au public. En ce qui concerne le déroulé, c'est l'agent en charge de l'état civil qui active le logiciel dédié; le logiciel propose des noms. L'information sera diffusée dès demain sur le site de la Ville.

Les prochaines dates : elle rappelle demain, le 9, la Commission Enfance Jeunesse dédiée à la petite enfance, mercredi 10, la Commission RH., le 16 juin, la Commission Enfance Jeunesse, dédiée à la jeunesse.

Madame RAGUILLAT précise que pour la commission RH, elle n'a pas eu de mail.

Madame le Maire la remercie de le faire remarquer, il a dû y avoir un loupé. C'est vrai que les commissions sont rapprochées, mais on n'a pas trop le choix. Madame RAGUILLAT,

vous aviez demandé la mise en place rapide d'un certain nombre de commissions avant fin juin. Je continue: le 25 juin, la commission associations.

Monsieur ASTRE ajoute que la commission association sera effectivement le 25 juin et que vous recevrez sous peu le tableau récapitulatif des propositions par association.

Madame le Maire en ce qui concerne la commission RH qu'elle vient d'évoquer, elle précise qu'il n'y aura pas d'envoi de documents pour une confidentialité encore plus forte que pour les autres commissions. Il y aura une commission santé le 29 juillet, et le 23 septembre, une commission aménagement du territoire. Pour cette dernière, c'est le cabinet ARCOLIA, entreprise qui souhaite poser des panneaux photovoltaïques sur un terrain agricole, qui souhaite faire un point d'avancement des dossiers aux élus.

En ce qui concerne le prochain conseil municipal, elle va voir en fonction du plus grand nombre présent. Elle propose ou le 20 ou le 27 juillet. C'est le 27 qui l'emporte en fonction du nombre de présents. La date est donc retenue au 27 juillet.

Enfin, en ce qui concerne la présentation des nouveaux élus aux agents, la date sera le mardi 1^{er} septembre à 14h salle Simone VEIL ; ce sera la réunion classique d'échange avec les agents, pendant le temps de travail, donc réunion obligatoire pour les agents, excepté pour ceux qui sont en formation et pour certains services par exemple en crèche. Cette réunion a chaque année pour objet de faire un point de ce qui a été fait au 1^{er} semestre et ce qui reste à réaliser avant la fin d'année.

Madame le Maire pense qu'on a pu clôturer ce mini-conseil. Elle les remercie et ajoute que les plaquettes, pour les activités de l'été sortiront très rapidement. Il est 20h11, le conseil est clôturé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.